

**Fédération Française
De Pétanque et Jeu Provençal**

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



**COMITE REGIONAL GRAND EST
COMITE DES VOSGES**

Maison des Associations

Entrée 12

Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

SALLE ROBERT SCHUMAN 88190 GOLBEY

DATE :

17/11/2024

HEURE :

9 H 30

ANIMATEUR :

ALLAN ABDEFADI

**EN PRESENCE DES MEMBRES DU CD 88
ET REPRESENTANTS CLUBS**

**Membres Absents : Mme Sylvie
PETITNICOLAS – Mrs Pascal BALLAND – et
Lucien BERTRAND**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL AG
2023**

Appel des Sociétés, présentation des nouveaux présidents dont pour le Club de THAON : Mme VOILQUIN Martine, St ETIENNE : M. Stéphane MOUGENOT, St DIE : Mme Evelyne TREIBER, AVIERE : M. Philippe COLIN. Le club de Dogneville a donné procuration à M. RAMPAZZO président du club du Thillot. Le Club de Vincey est absent et n'a pas remis de procuration. Mme Karine SCHMITT présidente du comité régional Grand Est est représentée par Allan, vice-président de ce comité.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL EST REPRESENTÉ PAR MME MARQUAIRE DOMINIQUE EN PLACE
DE SON PRESIDENT M. VANSSON, ET LA MUNICIPALITE DE GOLBEY PAR M. CAMILLE
ZEGHMOULI ADJOINT OUVERTURE DE LA SEANCE EN FONCTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance, le quorum étant atteint. Minute de silence.

Mot du président (annexe 1)

RAPPORT MORAL DE LA SECRETAIRE GENERALE Mme Mireille DEPAOLI (annexe 2)

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

=====

BILAN 2024 ANNEXE AU PRESENT DOCUMENT (ANNEXE 3)

La trésorière Mme Sylvie MERY rappelle qu'il avait été mis en place une amende pour les clubs qui ne respectaient pas les délais de paiement. Cette année, nous avons été relativement souples mais l'année prochaine, nous veillerons à l'appliquer.

M. RAMPAZZO demande pourquoi la cotisation au CODS n'a pas été réglée. Allan répond que le CD 88 n'a plus l'intention de cotiser à cet organisme compte tenu des difficultés rencontrées avec ce dernier.

Le vérificateur aux comptes, M. LEVEQUE, procède à la lecture du compte rendu précisant qu'il n'a constaté aucune anomalie.

Le bilan 2024 est adopté à l'unanimité.

Allan précise qu'il est souhaitable que les clubs effectuent leurs paiements par virement bancaire car cela facilite la gestion de la trésorerie. Sans oublier de noter l'objet du règlement sur l'ordre bancaire, et le nom du club.

Un deuxième vérificateur est nommé soit M. Jean Claude FERIE qui officiera avec M. LEVEQUE désormais.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 (ANNEXE 3)

Lecture du budget 2025 par M. Serge JACQUOT trésorier adjoint. Celui n'amène aucune remarque, sauf concernant la cotisation CODS qui est prévue alors qu'il a été dit précédemment qu'elle était supprimée. Allan précise qu'il reverra ce problème en demandant un rendez-vous avec le responsable de cet organisme pour une mise au point.

COMMISSION DES COMPETITIONS

Rapport présenté par M. Daniel BENOIT. (annexe 4)

Question : Pourquoi les finales coupe des Vosges et Bernard Duc ne se déroulent pas en même temps ? Réponse : La Bernard Duc est interne au comité des Vosges, cependant, la coupe des Vosges doit respecter les dates s'agissant d'une compétition qui a une suite au niveau national.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PRESSE ET PROPAGANDE

M. Philippe ALIBERT procède à la lecture de son compte rendu (annexe 5) Nous remercions Philippe pour le travail effectué notamment pour la gestion des licences.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION JEUNES

M. Pascal FRAPIER responsable de ladite commission fait lecture de son compte rendu. (annexe 6)

Adopté, une abstention.

COMMISSION FEMININE

Compte rendu présenté par Mme Mireille DEPAOLI – (annexe 7)

Adopté à l'unanimité

COMMISSION HANDIPETANQUE

Compte rendu présenté par Mme Mireille DEPAOLI (annexe 8)

Adopté à l'unanimité

COMMISSION ARBITRALE

M. Yannick MERY intervient pour présenter son compte rendu (annexe 9)

Il précise que le CD perd 3 arbitres et seulement 2 candidats se sont présentés pour la cession de 2025. Il souhaite que les jeunes arbitres privilégient l'arbitrage aux compétitions.

M. Thomas CAYEL lui répond en précisant qu'il ne peut pas les y obliger. Il demande que certains arbitres soient plus présents sur les compétitions, car ce sont toujours les mêmes qui se dévouent.....

L'obligation d'un arbitre dans chaque club ne sera mise en place qu'en 2026 sauf modification.

M. PAULY intervient en rappelant que l'on ne peut obliger un adulte à devenir arbitre, cela n'est pas évident. Cependant, il serait judicieux de créer une école d'arbitres pour impliquer les jeunes et les amener vers l'arbitrage.

Question du président de Gérardmer : un arbitre qui veut reprendre sa fonction alors qu'il n'a pas officié depuis plusieurs années peut-il le faire ? Réponse : nous procéderons à un recyclage interne par un membre de la commission arbitrale.

M. BOUTON évoque la possibilité de munir les arbitres de caméra pour filmer leur intervention sur des litiges ? Cela n'a pas été évoqué au niveau national, mais on peut en faire état lors du prochain congrès de Belfort.

Adopté, 1 abstention.

Allan donne la parole à Mme MARQUAIRE représentante du conseil départemental. Elle nous remercie de l'invitation. La politique du département est particulièrement présente dans le domaine du sport, tant au niveau des clubs que des comités. De nombreuses aides sont accordées chaque année dont la pétanque a pu bénéficier. Pour exemple, une aide de 2 258 € plus 1 000 € a déjà été accordée à votre comité.

Elle remercie tous les arbitres, dirigeants du comité de leurs actions qui contribuent à faire vivre le sport sur notre territoire et à le représenter hors de ses limites.

COMMISSION DE DISCIPLINE

M. Yvon PAPERIER présente son compte rendu (annexe 10)

Allan précise que lorsqu'un joueur est sanctionné par la commission du CD 88, il doit s'acquitter de frais (amende et frais de commission) Si ce dernier fait appel et est relaxé par la commission régionale, l'amende et les frais engendrés par la commission lui seront remboursés (s'il a réglé) Les frais postaux et déplacements restent donc à la charge du CD 88.

M. PAULY s'étonne que la liste des joueurs suspendus ne soit toujours pas adressée aux responsables des clubs. Allan lui précise que cela est interdit. Sur un concours officiel avec utilisation du logiciel Geslico et vérification de la licence, un joueur suspendu est immédiatement signalé par le système, même s'il s'agit d'un joueur d'un autre département, et même étranger.

Le problème est sur les concours « vacanciers » ou la remise de licences n'est pas obligatoire. La plupart des joueurs de notre département sont connus et facilement identifiables.

M. PAULY évoque le sujet abordé dans la dernière réunion du CD 88 concernant l'éventualité de faire supporter par le club d'un joueur, l'amende qu'il ne paierait pas et qui resterait à la charge du CD. Allan répond que ce n'est pas d'actualité, ce n'était qu'une réflexion sur le sujet lors de cette réunion.

Une petite pause s'impose.

A la reprise nous présentons la liste des 19 candidats déclarés pour le renouvellement du comité départemental. Le nombre de postes au sein du comité étant de 20 plus le médecin, ce chiffre n'étant pas atteint, tous les candidats sont élus. Procéder à des élections n'est pas nécessaire.

M. PAULY demande que l'on procède quand même à un vote pour connaître le pourcentage de chaque candidat. Cela n'étant pas prévu dans les textes, aucun vote dans ce sens ne sera effectué.

Les membres élus se retirent pour procéder à l'élection du président du comité. Après délibération, et en présence d'un seul candidat à ce poste, M. Allan ABDELFAZI, ce dernier est élu à l'unanimité. Il est présenté par le membre le plus âgé de notre comité, soit M. Joël BLAISE qui précise « après mon départ en fin de mon mandat 2020, je reconnais avoir souffert de la situation et mon erreur d'avoir fait confiance à Philippe. Après 2 années de suspension, j'ai repris mes fonctions tant au sein du CD que du CR. J'ai sollicité de participer au congrès de Belfort lors de notre dernière réunion, n'ayant pu le faire en 2020 faute à l'annulation du congrès, ce qui m'a été accordé.

Les clubs sont invités à procéder à la confirmation de l'élection du président par vote sous le contrôle des personnes en charge de la surveillance des élections, soit Mrs Kim MEDDOUR et Sylvain FRATTINI. Après dépouillement, le résultat suivant est annoncé :

85 voix exprimés / 87 (un club étant absent) – abstention : 1 – Contre : 22 – Pour 62 – soit 72.9 % pour et 25.8 % contre.

Le budget prévisionnel 2025 est présenté par M. Serge JACQUOT trésorier adjoint et précise : Pour la cotisation au CODS, nous n'enlevons pas la ligne prévue, Allan devant contacter le responsable de cet organisme. Tous les 4 ans, il est procédé au changement des tenues des membres du comité, une ligne budgétaire a donc été inscrite pour ce faire.

Budget adopté à l'unanimité.

M. ZEGHMOULI adjoint au maire de Golbey prend la parole. Il salue l'assemblée et continue son intervention « M. ALLEMANI, m'a demandé de le représenter en ce jour. L'organisation efficace de cette AG, est le reflet de toutes les manifestations du club. Efficacité à tous les niveaux. La pétanque représente un sport pacifique pour moi, mais je vois que cela évolue vite comme dans toutes les autres couches de la société. Dans ce comité départemental, il y a un vrai dynamisme, attractivité, démarches ambitieuses et réalisme. Votre sport est dynamique pour preuve la hausse chaque année des licenciés. Vous alertez sur le nombre de bénévoles, comme dans toutes les associations. Le bénévolat se vide de sa substance. Il faut prendre soin de ces derniers et lutter pour conserver ces moments partagés.

Il faut travailler davantage avec les écoles, le périscolaire peut amener des jeunes à se passionner pour votre sport. N'hésitez pas à solliciter vos communes, le conseil départemental, la région. Au niveau de Golbey, le soutien aux clubs est total.

Je félicite Allan pour sa réélection. Vous avez quelqu'un qui vous représente très bien. Il tient la route, il s'engage, il prend des risques, il va au fond des choses et est passionné. Avoir quelqu'un comme lui dans une équipe, ne se réfléchit pas. Lorsqu'on a quelqu'un comme lui on le garde. Merci et bonne fin d'année. »

Allan remercie l'assemblée pour le renouvellement de son mandat.

REMISE DES RECOMPENSES

Allan remet à M. Jean-Marie DANIEL un cadeau pour ses 36 ans de présence au sein du CD. M. Bertrand Lucien étant absent en ce jour, le cadeau lui sera remis ultérieurement également pour le remercier de toutes les années passées au sein du comité.

Nous procédons à la remise des coupes pour les clubs : **CONTREXEVILLE** vainqueur de la coupe Bernard DUC –**RAON** vainqueur de la Coupe des VOSGES – **SAINT DIE** pour la coupe des Vétérans et **LA VIERGE EPINAL** pour le challenge départemental. Ce dernier club représentera le département au 3^{ème} tour de zone de Coupe de France le dimanche 15 décembre au complexe sportif de SOBA.

Il est également remis les diplômes et médailles de la FFPJP à certains membres du comité :

- Médaille de bronze : Mmes Mireille DEPAOLI, Sylvie PETITNICOLAS, Evelyne TREIBER
- Médaille d'argent : Mrs Daniel BENOIT, Yannick MERY, Yvon PAPELIER.

Les diplômes pour leurs résultats dans les CDC sont joints au livret de l'AG pour chaque club.

INFORMATIONS FFPJP – GRAND EST – CD 88

CD 88 – Lors de la première du comité élu ce jour, il sera procédé à la nomination des postes et du comité directeur, les principaux postes n'étant pas modifiés. Pour les rencontres de coupes, elles auront lieu à une date fixe et terrain unique pour tous les clubs. Cela n'enlèvera pas le côté convivial de ces rencontres avec la bonne volonté de tous.

Nous organiserons plus de réunions en visio au sein du comité mais aussi avec les dirigeants de clubs pour être plus près de vous.

Le comité organisera à nouveau des formations « gestion-concours » le dimanche matin. Pour accompagner les nouveaux dirigeants des formations seront également mises en place les vendredis matin à partir du 20/11/2024. Ces formations seront assurées essentiellement par Allan.

Il est constaté des problèmes pour la mise à jour des licences sur les « sabots » mais aucune intervention ni remplacement n'est possible du fait que ceux-ci vont disparaître, compte tenu de la mise en place prochaine des licences dématérialisées.

Comme annoncé et approuvé lors de la réunion de mars 2024, il sera procédé à une augmentation de 5 € par licence.

A l'étude, la réduction ou suppression des frais perçus par le CD pour l'organisation d'un championnat départemental.

Comité GRAND EST – Lors de la prochaine AG, des élections sont également prévues pour le renouvellement du comité. Une seule liste a été formée et sera donc élue sans procéder à un vote. 3 candidats du CD 88 soit Mme Mireille DEPAOLI, Mrs Allan ABDELFADI et Pascal DUCHENE. Pour le mandat 2025-2028, 2 personnes sont désignées pour représenter le CD soit Mireille et Allan. Mise au vote de la décision qui est adoptée avec une seule abstention.

Fédération – 2 listes en compétition – une candidate de notre CD est présente dans la salle. Comme vous le savez, désormais les présidents de clubs pourront également voter pour l'élection des membres de la Fédération. Afin de vous aider, une permanence sera mise en place au siège du CD, le vendredi 13 décembre de 9 h à 17 h 00 et le samedi 14 décembre de 9 h à 11 h 30.

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR ECRIT

Lecture par Allan des réponses. (annexe 11)

M. LABOUX auteur de questions concernant la commission Jeunes, insiste sur les réponses à ses questions qui ne le satisfont pas. Lors de la finale du CNC Jeunes, il aurait souhaité que plus d'éducateurs puissent accompagner les 4 participants. Allan et Raphaël AUBERT ont assumé cette fonction. Lors de la discussion, il reproche notamment le fait que la décision n'ait pas été prise en collège mais unilatéralement par Allan. Il pense que lui-même aurait dû y participer à cette finale, son bénévolat en tant qu'éducateur n'est pas respecté.

L'adjoint au maire, M. ZEGHMOULI intervient « vous avez cité mon nom Monsieur dans votre intervention, je suis d'accord avec vous sur la transparence et le respect des bénévoles. Lorsque j'ai pris la parole, j'ai précisé que l'engagement d'Allan, et les échanges avec lui sont d'un haut niveau, j'ai aussi entendu quelque chose de sa part qui m'a interpellé ; il a déclaré « j'ai pris note, j'ai changé, je progresse etc » je suis convaincu que compte tenu de ce qu'il vient de dire, il va prendre compte de vos remarques. Si vous prenez la parole aussi facilement, c'est que quelque part vous lui faites confiance. Pour les anciens qui ont de lourdes responsabilités, être président c'est très difficile, nous retrouvons ce problème à tous les niveaux, l'actualité en apportant la preuve chaque jour »

Pour la question posée par M. BOUTON concernant les dotations concours pour les clubs, et après discussions, pour 2025, nous allons étudier en commission, la possibilité pour les clubs de limiter leur participation à 25 % par concours au lieu des 33 % actuellement. Concernant les concours vétérans idem, sauf sur les Grand Prix.

Relativement à la réponse apportée à la question du VDR concernant les lieux des rencontres CDC, il serait souhaitable que les clubs participent aux repas organisés par les clubs qui reçoivent, obligation leur étant faite d'en prévoir à chaque journée.

Pour les divers points évoqués par M. PAULY, la plupart ont déjà fait l'objet de réponses (voir l'annexe 12)

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, nous prononçons la clôture de l'AG 2024.

=====

Mme Mireille DEPAOLI
Secrétaire Générale du CD 88

=



M Allan ABDELFADI
Président du CD88